

Lapin *ORYCTOLAGUS CUNICULUS*



ISTOCK

Généralités

Origine et biologie: le lapin fait partie de la famille des léporidés et descend du lapin sauvage ou lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), dont les origines sont à rechercher dans le sud de l'Europe, notamment en Espagne.

Bien qu'ils rongent, les lapins ne sont pas des rongeurs. Si l'on compare le crâne d'un lapin avec celui d'un cochon d'Inde, on observera que le lapin possède de petites dents de soutien derrière les incisives; ces dents de soutien (incisives mineures) manquent chez les rongeurs. Il faut également distinguer entre le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) et le lapin: les lièvres n'ont jamais été domestiqués et leur aspect, comme leur mode de vie, est différent de celui du lapin. Les lièvres sont plus grands et plus élancés. Ils ne creusent pas et n'aménagent pas de nid dans des cavités, puisque leurs petits naissent complètement développés après une longue gestation, contrairement aux lapereaux qui sont des nidicoles aveugles et vulnérables.

Tous les lapins domestiques actuels descendent du lapin sauvage, aucun ne descend du lièvre.

Espérance de vie: généralement 7 à 8 ans, 12 au maximum.

Maturité sexuelle: elle dépend fortement de la race et de l'alimentation. Généralement, l'animal y parvient à env. 8 à 10 semaines.

Période d'activité: dans la nature, les lapins sont surtout actifs au crépuscule et ils alternent des phases de repos de plusieurs heures aux phases d'activité.

Comportement et anatomie

Mode de vie naturel: dans la nature, les lapins sont très sociables et vivent dans des groupes familiaux et dans des colonies. Ils aménagent des systèmes de galeries souterraines dans lesquelles ils se retirent en cas de danger ou pour se reposer. Ces réseaux de galeries sont également utilisés pour l'élevage des petits. En dépit de l'intense sélection, nos lapins domestiques maintiennent les mêmes exigences sociales et le même mode de vie que leurs congénères sauvages!

Structure du groupe: les lapins sont des animaux sociaux et ne devraient jamais être détenus individuellement. Si l'on souhaite détenir deux lapins, on peut associer deux femelles, deux mâles castrés dans leur jeune âge ou une femelle et un mâle castré. En général, les couples de ce dernier genre et les mâles castrés se supportent mieux que deux femelles non stérilisées.

La détention d'un groupe permet d'envisager plusieurs combinaisons: un mâle castré avec une à trois femelles, deux mâles castrés avec deux à quatre femelles ou un groupe «purement masculin» composé de plusieurs mâles castrés prématurément, sans femelle.

Bien entendu, les sympathies et les antipathies existent aussi chez les lapins et il faut donc en tenir compte. De plus, il faut savoir que les lapins nains supportent moins la vie en groupe que les autres races, par exemple les Néo-Zélandais.

Les cochons d'Inde ne sont pas une compagnie idéale pour un lapin seul (de même que des lapins ne le sont pas pour un cochon d'Inde seul). Certes, on peut détenir 2 cochons d'Inde (au moins) et 2 lapins (au moins) dans le même groupe, mais il faut veiller à satisfaire les exigences des deux espèces, ce qui demande beaucoup de place.

Sens et communication: grâce à leurs longues oreilles qui fonctionnent comme des entonnoirs à sons, les lapins sont dotés d'une très bonne ouïe. Par conséquent, ils sont également très sensibles aux forts bruits.

Animaux typiquement fuyards, les lapins ont de grands yeux, placés latéralement sur le crâne, ce qui leur confère une vision à presque 360°. Les yeux des lapins sont très attentifs aux mouvements; par contre, leur vision spatiale est mauvaise.

Les lapins ont un très bon odorat. Ce sens très développé est important pour leur comportement social, puisque les lapins communiquent par des sécrétions odorantes (phéromones), entre autre.

La tête des lapins est dotée de vibrisses qui contribuent à leur orientation dans la tanière et au crépuscule.



Détention

Enclos: les lapins sont des animaux fuyards et sont très sensibles au stress. Il est dès lors important que leur enclos dispose d'assez de cachettes. De plus, il doit y avoir au moins une zone de retrait dans l'obscurité.

Puisque les lapins sautent volontiers en hauteur et scrutent leurs alentours en faisant «les beaux», l'enclos doit être assez haut pour leur permettre d'exprimer ce comportement. Des surfaces surélevées, qu'ils apprécient beaucoup, contribuent également à leur donner une bonne vision des alentours.

Finalement, la surface au sol devrait être assez ample pour leur permettre de se déplacer de la manière conforme à leur espèce, c'est-à-dire par des sauts et des bonds et en faisant des crochets.

Détention en plein air: la Protection Suisse des Animaux PSA recommande de détenir les lapins dans un enclos à l'air libre toute l'année; c'est la seule manière pour que ces animaux aient assez de place et qu'ils puissent creuser. Les cages à lapins ordinaires, y compris quand elles sont composées de plusieurs compartiments, ne sont souvent pas adaptées à l'espèce, car les animaux ne peuvent pas y creuser et n'ont pas assez de place pour courir, faire des crochets et faire les beaux.

La Protection Suisse des Animaux recommande un enclos d'au moins 6 m² et d'au moins 70 cm de haut pour détenir des lapins en plein air (dimensions pour 2 à 4 individus). Il faudrait quand même détenir ces animaux dans des enclos plus grands, pour autant que cela soit possible.

Il y a deux variantes d'enclos pour la détention en plein air: des installations fixes ou des modèles amovibles. Les enclos fixes présentent l'avantage d'être sûrs vis-à-vis des fuites et des intrusions (pour les protéger contre les prédateurs et pour éviter que les lapins creusent pour sortir de l'enclos). Toutefois, un enclos fixe ne permet pas de changer de pâturage: tôt ou tard, les animaux auront mangé la couche enherbée et le terrain sera rapidement boueux par temps maussade. De plus, la charge due à des agents pathogènes causant la diarrhée peut être très élevée dans les installations fixes.

Les enclos amovibles ne protègent que partiellement contre les prédateurs comme le renard et la fouine; par contre, ils permettent aux lapins d'accéder régulièrement à des herbages frais et, du point de vue hygiénique, ils sont sans risques – pour autant qu'on les déplace assez souvent. Une variante d'enclos amovible pratique et respectueuse des animaux qui peut être commandée directement auprès du fabricant (Fondation Silea) est la cabane du type Niesen. Elle consiste en une cabane mobile dotée d'un espace de sortie et elle est prévue pour accueillir 4 lapins d'un poids pouvant atteindre les 3.5 kg. Chez le même fabricant, on peut également se procurer l'enclos appelé Maxiflex. Ce système est très facile à installer et à déplacer, car on peut simplement le plier et le déplier. Les enclos Maxiflex peuvent accueillir 2 à 3 lapins nains. Les gens qui aiment bricoler trouveront des idées pour construire leurs propres enclos et cabanes à lapins dans la bibliographie ci-dessous. La fantaisie de l'artisan n'a pas de limite, pour autant que la construction soit respectueuse des animaux.



ZUG

Puisqu'il est impossible de construire des enclos sûrs vis-à-vis des fouines et des renards, les lapins devraient disposer d'un clapier à l'épreuve d'attaques de prédateurs et d'un petit enclos protégé pour la nuit. Enfermer simplement les lapins le soir n'est pas une pratique conforme à l'espèce, puisqu'ils sont surtout actifs au crépuscule: on les priverait du moment où ils ont le plus grand besoin d'activités.

Toute détention en plein air doit être dotée d'au moins un clapier isolé, sec, bien aéré et pas trop chaud en été, pas trop froid en hiver ni rendu humide par la condensation. On obtient une bonne protection contre le froid en construisant



BNU.CH

une cabane solide, avec des parois de bois épaisses et en recouvrant généreusement le sol des boîtes de litière (litière pour menu bétail, paille); plus il fait froid, plus cette couche doit être épaisse. De plus, la détention hivernale en plein air doit être pratiquée avec un minimum de quatre lapins, afin qu'ils produisent assez de chaleur corporelle pour chauffer le clapier pendant la nuit.

En été, il est essentiel de protéger les lapins contre la chaleur. Il faut que l'espace de sortie ait suffisamment de places ombragées, idéalement sous des arbres ou des arbustes. Des tuyaux de

béton font également l'affaire, puisqu'ils restent frais à l'intérieur, même quand l'ensoleillement est fort. Il faut éviter de couvrir l'enclos avec des couvertures de laine ou des bâches épaisses, parce qu'elles retiennent la chaleur au-dessous. Des tissus clairs, à tendre au-dessus de l'enclos, s'y prêtent mieux, pour autant que l'air puisse circuler. Le clapier demande également une bonne aération pour éviter que la chaleur stagne. Cependant, il faut éviter les courants d'air parce qu'ils favorisent l'apparition de maladies.

Détention dans l'habitation: la PSA est critique quant à la détention de lapins dans l'habitation, parce que ces animaux ne peuvent assouvir leur besoin de creuser que dans une détention en plein air. En général, seule une détention en plein air met assez de place à disposition de ces animaux. Cependant, si on garde ses lapins dans son appartement, il faut absolument qu'ils aient une chambre tranquille et toute à eux. On installera un enclos qui restera toujours ouvert dans une partie de cette chambre; il servira d'espace de retrait. Cet enclos sera recouvert de litière pour fouiller, il disposera d'une mangeoire en râtelier avec du foin, ainsi que de fourrage et d'eau. La «chambre des lapins» doit disposer d'assez de cachettes et de surfaces surélevées, par exemple des cabanes à lapins, des tuyaux de liège, des paniers, des caisses, etc. De plus, il faut y apporter régulièrement des branches fraîches que les lapins pourront ronger. Il est aussi important que les câbles et les prises de courant ne soient pas accessibles aux lapins (couvrir). Il ne faudrait pas laisser de meubles de valeur dans cette chambre, parce que les lapins pourraient les ronger. Certains lapins grignotent même des tapisseries, si bien qu'elles devraient également être protégées. On déconseille de permettre aux lapins de déambuler librement dans tout l'appartement.

Installation: afin de veiller au bien-être des lapins, il est important qu'ils puissent trouver assez de cachettes dans lesquelles se réfugier en cas de danger. Des troncs creux, des branches, des tuyaux de liège, des paniers, des caisses vides, des tuyaux de béton ou plusieurs petites cabanes peuvent leur servir d'abri. Les caisses et les cabanes leur servent également de points d'observation surélevés.

Les lapins détenus dans des enclos en plein air vont profiter de l'occasion qui leur est offerte pour creuser des galeries qui leur serviront également de refuges. Par contre, il faut veiller à ce qu'ils ne creusent pas au-dessous de la clôture.

Pour éviter cela, on peut enfoncer le treillis dans le sol ou l'entourer de tôles de jardinage, également enfoncées dans le sol contre la clôture. Cependant, ces astuces n'exonèrent pas le détenteur de contrôler régulièrement les trous creusés par ses lapins.

Il est légalement prescrit que les lapins doivent disposer en tout temps et librement de matériel à ronger. Cela sert à limer leurs dents et à les occuper. Les objets appropriés sont des branches de hêtre, de noisetier, de bouleau, d'épicéa ou d'arbres fruitiers qui n'ont pas été traités avec des produits phytosanitaires. Disposées dans l'enclos, ces branches servent également de cachettes et de couverture.

Exigences légales minimales: les dimensions minimales sont prescrites par l'ordonnance sur la protection des animaux et peuvent être consultés sur le site web de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Il faut être conscient que ces indications ne constituent qu'un minimum légal et qu'il ne s'agit aucunement de détentions animales optimales! Quiconque ne respecte pas les



prescriptions minimales est punissable, les prescriptions minimales ne stipulent donc que les limites de la cruauté envers les animaux!

Au sens de l'ordonnance sur la protection des animaux, les dimensions minimales pour détenir deux lapins adultes doivent respecter les dimensions indiquées dans le tableau ci-dessous. Les jeunes animaux entre le sevrage et la maturité sexuelle sont soumis à des prescriptions spéciales; on peut les consulter en ligne, sur le portail de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Tableau 1

Lapins adultes ^{1, 2}				
	≤ 2.3 kg	2.3-3.5 kg	3.5-5.5 kg	>5.5 kg
Taille minimale des enclos sans surfaces surélevées				
Surface au sol ³ (cm ²)	3400	4800	7200	9300
Hauteur ⁴ (cm)	40	50	60	60
Taille minimale des enclos avec surfaces surélevées				
Surface globale ³ (surface au sol et surfaces surélevées; cm ²)	2800	4000	6000	7800
dont surface au sol minimale (cm ²)	2000	2800	4200	5400
Hauteur ⁴ (cm)	40	50	60	60
Surface supplémentaire pour le compartiment du nid (cm ²)	800	1000	1000	1200

Commentaires au Tableau 1, conformément à l'ordonnance sur la protection des animaux du:

1	Lapines avec leurs petits jusqu'au 35e jour de vie de ceux-ci environ, mâles, lapines sans portée. Si la surface minimale est double (box double), la lapine peut y être détenue avec ses petits jusqu'à leur 56e jour de vie.
2	Les cages à lapins construites avant le 1er décembre 1991 ne doivent pas être adaptées si leur surface au sol est supérieure à 85 % de la surface au sol figurant au tableau 8, ch. 11.
3	Un ou deux animaux adultes peuvent être détenus sur cette surface, à condition qu'ils s'entendent bien et qu'ils ne soient pas accompagnés de leur jeune.
4	La cage doit présenter cette hauteur sur au moins 35 % de la surface totale.

Tableau 2

Détention de lapins adultes en groupes				
	≤ 2.3 kg	2.3-3.5 kg	3.5-5.5 kg	>5.5 kg
Taille minimale des enclos sans surface surélevée				
3 ^e animal (cm ² supplémentaires)	2278	3216	5000	11 160
4 ^e animal (cm ² supplémentaires)	2278	3216	5000	11 160
5 ^e animal (cm ² supplémentaires)	2278	3216	4000	11 160
chaque autre animal (cm ² supplémentaires)	2278	3216	4000	11 160

Exemple de calcul pour des lapins de poids 2.3–3.5 kg: 3 individus nécessitent au moins 8016 cm², 4 animaux au moins 11 232 cm², 5 lapins au moins 14 448 cm².

Alimentation

Les lapins sauvages s'alimentent principalement de nourritures riches en fibres, telle que des herbes, des racines, de l'écorce et des branches. Nos lapins domestiques demandent également beaucoup de fibres et leur alimentation devrait dès lors être constituée principalement de foin. L'apport régulier de foin est prescrit légalement! Puisque l'appareil digestif des lapins est très sensible, le foin doit être renouvelé chaque jour. Un foin de bonne qualité doit être sec et de couleur verte, il ne doit pas moisir et doit avoir un parfum aromatique.

Du fourrage frais (herbages, dent-de-lion, salades, laitue, chou frisé, etc.) peut également être administré. Toutefois, les herbages frais fermentent rapidement dans le système digestif. Il faut donc habituer lentement les lapins au fourrage frais, au printemps. De plus, il ne devrait être administré que 2 à 3 heures après leur avoir donné du foin, afin que le système digestif ne soit pas surchargé.

En plus du foin et du fourrage vert, il faut donner quotidiennement des objets à ronger aux lapins, par exemple des branches fraîches.

Les granulés sont très riches en énergie et, dans la plupart des cas, ils ne sont pas nécessaires, parce que les lapins engraisent rapidement si ces aliments sont en excès. On recommande de les administrer uniquement lorsque le lapin dépense davantage d'énergie, par exemple en hiver, lors de la grossesse et de l'allaitement, aux animaux en croissance ou aux individus amaigris.

Les lapins doivent pouvoir accéder librement à de l'eau fraîche, y compris quand ils reçoivent du fourrage vert. Des recherches effectuées à la clinique vétérinaire de Zurich ont montré que les lapins préfèrent boire dans une écuelle qu'à une bouteille. Les écuelles doivent être remplies chaque jour et placées à un endroit où les lapins ne les recouvrent pas en fouillant et ne les renversent pas. En hiver, elles doivent être posées à l'intérieur, où les lapins maintiennent généralement la température au-dessus de zéro par leur chaleur corporelle, si bien que l'eau ne gèle pas. Si elle gèle quand même, il faut mieux isoler les clapiers.



ISTOCK

Le pain est constitué de céréales et ne devrait pas être administré ou alors seulement en très petites quantités (par exemple comme récompense). Il doit absolument être sec et sans traces de moisissures. Contrairement à une idée reçue, le pain ne suffit pas à limer les dents des lapins et ne remplace donc pas le matériel à ronger.

Occupation

Dans la nature, les lapins passent une grande partie de leur temps à ronger et à manger. Afin de les occuper et de leur permettre de se limer les dents, il faut donc toujours leur mettre à disposition du matériel à ronger. Les branches d'épicéa, de noisetier, de bouleau, de hêtre et de fruitiers non traités sont des objets à ronger appropriés.

Le comportement naturel du lapin consiste également à creuser. Si l'enclos de ces animaux ne dispose pas d'une prairie où creuser, il faut recouvrir le fond des clapiers avec de la litière en abondance, afin qu'ils puissent assouvir cette nécessité.

Les lapins aiment le changement, il faut dès lors varier régulièrement l'aménagement de leur enclos.

Contact et traitement

Les lapins sont très sensibles au stress. Il faut donc s'en approcher lentement. Pour les soulever, il faut les empoigner d'une main à la peau de la nuque, tandis qu'on les soutient à l'arrière-train avec l'autre main. Il ne faut en aucun cas les soulever par les oreilles.

Il est important que les lapins ne soient pas soulevés plus souvent qu'il ne faut et qu'ils ne soient caressés que s'ils apprécient cela. Les individus peureux doivent être laissés tranquilles. Si l'on détient des lapins comme animaux de compagnie pour les enfants, il faut d'abord que ces derniers apprennent la manière correcte et responsable de les traiter.

Reproduction

Chez les lapins, l'âge de la maturité sexuelle dépend beaucoup de la race et de l'alimentation. En général, elle intervient entre 8 et 10 semaines.

Les femelles peuvent avoir plusieurs portées de 5–12 petits dans la même année. Par ailleurs, elles peuvent être couvertes immédiatement après avoir donné naissance. En raison de ce potentiel reproductif élevé et face à l'évidence que de nombreux lapins finissent dans des refuges pour animaux, la Protection Suisse des Animaux déconseille de pratiquer l'élevage des lapins comme hobby.

Pour détenir les deux sexes en groupe, il faut donc absolument faire castrer les mâles. La stérilisation des femelles est possible mais représente une opération plus lourde et invasive; pour cette raison, on castré généralement les mâles. Ces derniers doivent être stérilisés avant la maturité sexuelle, c.-à-d. à l'âge de 8 à 10 semaines et pour un poids d'env. 600 grammes. De cette manière, ils développent un comportement territorial moins prononcé et se supportent mieux entre eux.

Santé et hygiène

La meilleure prévention contre les maladies consiste à détenir les lapins de manière conforme à leur espèce et à les alimenter correctement. De plus, leur enclos doit être régulièrement nettoyé. Les récipients destinés à la nourriture et à l'eau doivent être nettoyés chaque jour, surtout s'ils sont salis par des déjections. Le foin et l'eau doivent être renouvelés quotidiennement.

Comme tout autre animal domestique, il faut observer chaque jour les lapins. Il importe de veiller particulièrement aux aspects suivants:

- Quel est le comportement de chaque animal?
- Quelle est la posture des animaux ? Est-ce qu'ils se meuvent normalement?
- Les animaux mangent-ils ? Comment et combien?
- Quel est leur aspect physique (mince, normal, gros)?
- Quel est l'aspect de leur pelage (blessures, perte de poils, incrustations de déjections dans la région de l'anus)?
- Quel est l'aspect du menton et des coins de la bouche (le pelage y est humide)?
- Quel est l'aspect des yeux et du nez (écoulements, croûtes)?
- Quelle est la longueur des griffes?

Puisque les dents des lapins croissent durant toute leur vie, il faut les contrôler régulièrement. Si ce n'est pas possible de le faire soi-même, il faut au moins emmener les animaux chez le vétérinaire une fois par année.

Les changements doivent toujours être pris au sérieux; dans le doute, mieux vaut appeler un cabinet vétérinaire spécialisé en lapins pour se renseigner.

C'est un comportement tout à fait normal que les lapins remangent leurs propres excréments. Les lapins expulsent deux types différents d'ex-

Les individus visiblement malades et sans appétit doivent impérativement être emmenés chez le vétérinaire! Les lapins qui ne s'alimentent pas à cause d'une maladie ou de problèmes aux dents meurent en peu de temps et il faut donc toujours les considérer comme des cas urgents!

créments: les crottes de lapins typiques, arrondies, plutôt sèches et dures, ainsi que des déjections provenant du cæcum, d'aspect humide, mou et en forme de grappe de raisin. C'est ce dernier qu'ils remangent; cela leur permet de récupérer des vitamines et des nutriments.

Vacances

Les lapins ne sont pas des animaux appropriés pour prendre avec soi en vacances, car le transport et le changement de lieu engendreraient trop de stress pour eux. Réfléchissez avant d'en acheter et prévoyez qui peut s'en occuper quotidiennement lorsque vous serez absent en vacances. Des enfants sans la surveillance d'adultes ne peuvent pas s'occuper de lapins.

Les «lapins sitters» doivent être instruits à temps (pas le jour du départ) quant à chaque animal et à sa détention. De plus, la personne qui s'occupe des lapins de tiers doit connaître l'adresse de vacances des propriétaires des animaux ou doit au moins avoir le numéro de leur portable et celui du cabinet vétérinaire.

Il y a aussi des refuges pour animaux qui accueillent des résidents pendant les vacances de leurs maîtres; dans ce cas, on recommande de demander à l'avance s'il y aura des places pour la période souhaitée. L'avantage des refuges est sans doute une assistance compétente, mais il faut tenir compte que les lapins seront transportés dans un lieu qui leur est inconnu, ce qui peut provoquer du stress.

Acquisition

Achat: qui souhaite détenir des lapins regardera de préférence d'abord dans un refuge pour animaux. Il y a de nombreux lapins à la recherche d'un nouveau foyer; de plus, les lapins des refuges sont généralement déjà castrés, vaccinés et traités au vermifuge. Une autre possibilité consiste à se procurer des lapins auprès d'un éleveur sérieux ou dans un magasin pour animaux. Les éleveurs et les magasins sérieux se distinguent par une détention respectueuse de l'espèce animale et par un bon conseil. N'achetez en aucun cas des animaux par Internet si vous ne pouvez pas aller voir personnellement les animaux et constater leur détention.

Élevage extrême: il existe désormais une multitude de races de lapins. Il ne faudrait pas acheter de lapins issus d'élevages extrêmes, comme le bélier anglais aux oreilles très longues et retombantes. Des oreilles retombantes handicapent la communication et l'ouïe de l'animal; de plus, elles sont sujettes aux inflammations et aux blessures.

Pour des raisons de protection des animaux, il faudrait aussi renoncer à acheter des races à la fourrure longue et douce (par exemple des lapins Teddys ou Angoras). Les lapins dont le pelage retombe sur les yeux ont une vue très limitée. Cela exerce un effet négatif sur l'absorption de nourriture, les déplacements, le comportement de fuite et la communication entre congénères. De plus, le pelage long et doux a tendance à feutrer.

Les lapins nains présentent souvent des troubles dentaires et des troubles lors de la parturition, en raison de leur tête très raccourcie, très arrondie. Il faut donc renoncer à acquérir des races extrêmes.

Bibliographie

- Morgenegg, R. (2007). Artgerechte Haltung – ein Grundrecht auch für (Zwerg-)Kaninchen. Tb-Verlag. ISBN 3-9522661-1-6
- Wegler, M. (2008). Kaninchen im Aussengehege. Gräfe und Unzer-Verlag, München. ISBN 978-3-8338-0866-1

Links

- Placement par des refuges pour animaux: www.adopt-a-pet.ch
- Conseil, placement: www.nagerstation.ch
- Conseil, placement: www.lacollineauxlapins.info/index.php
- Commander des cabanes Niesen et des enclos Maxiflex: www.kleintierstaelle.ch
- Pages d'informations quant à la détention des lapins sur le site de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires: www.blv.admin.ch > animaux > protection des animaux > détention des animaux de compagnie et des animaux sauvages > lapins
- Bases légales: www.blv.admin.ch > animaux > bases légales et documents d'application > législation > protection des animaux > Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)

Éditeur:

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Cette feuille d'information et d'autres sont disponibles au téléchargement sous www.protection-animaux.com/publications